

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

## Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

### Déclaration conjointe des groupes environnement et nature et organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous nous félicitons de voir rappelé, dès les premières lignes, que l'institution scolaire devrait être au cœur de la lutte contre les inégalités, pourtant aujourd'hui, elle échoue dans son rôle d'ascenseur social et ne parvient à effacer ni les inégalités sociales, ni les inégalités territoriales. En ce sens, nos groupes soutiennent fortement la priorité donnée dans l'avis à l'éducation prioritaire et à son articulation à la politique de la ville. Nous approuvons également l'idée que le brevet valide le socle commun, il doit permettre de transmettre les clés essentielles pour s'insérer socialement et économiquement dans la société.

Les problèmes de l'école sont, par ailleurs, accentués par des réformes permanentes et parfois mal pensées, à l'instar de la masterisation. Il nous semble donc primordial que cette refondation de l'école de la République s'inscrive dans la concertation, la coopération et la durée.

Le rôle de l'école obligatoire est, avant tout, de former des citoyens en mesure de jouer leur rôle démocratique, de vivre en société selon les règles du vivre ensemble, de poursuivre une formation. C'est pourquoi, nous appuyons particulièrement les cinq points suivants :

- l'idée qu'il faut encourager toutes les formes de mixité, et notamment, comme le propose le CESE, en conditionnant une part significative de la dotation des établissements à la mixité sociale de la population qu'ils scolarisent ;
- le nécessaire changement de regard sur « l'échec scolaire » ; dans cette perspective, il faut encourager le développement des méthodes pédagogiques fondées sur la coopération entre élèves, l'adaptation à leur rythme pour trouver de meilleures solutions que le redoublement, ou encore la reconnaissance des compétences extrascolaires des élèves dans l'orientation. Le ministère de l'Éducation nationale peut, pour cela, s'appuyer sur le travail mené par les associations en matière d'éducation non formelle ;
- la nécessité d'accroître les possibilités de scolarisation des moins de trois ans pour combattre les inégalités dès le plus jeune âge ;
- le principe de permettre un enseignement civique et moral, même si, comme l'avis, nous pensons que ce terme doit évoluer : il s'agit, avant tout, de créer le sens critique nécessaire à tout citoyen, dans le respect des cadres, non pas moraux mais civiques et éthiques.
- l'éducation artistique et culturelle qui va aussi dans ce sens. Elle est l'un des piliers de la culture générale, élément fortement discriminant. Aussi appuyons-

nous l'analyse qui est faite dans l'avis, sur la différence de traitement entre le numérique qui est présent en de multiples endroits de l'avant-projet de loi et l'éducation artistique et culturelle qui n'apparaît qu'une fois dans le texte sans en préciser les exigences et la finalité. Dans le même esprit, l'éducation à l'environnement, pourtant reconnue comme fondamentale, est absente de cet avant-projet de loi.

Tout ceci nécessite des moyens, financiers et humains, mais également un investissement important en termes de formation. Nos groupes réitèrent leur soutien à la réinstauration d'une formation initiale des enseignants, permettant une entrée progressive dans le métier, alliée à une solide formation continue et s'accordent avec l'avis, à dire que le concours de recrutement placé au milieu du master ne doit pas empêcher une cohérence et une bonne articulation des différentes compétences nécessaires.

Enfin, l'importance de la place des parents est plusieurs fois rappelée dans l'avis. Si nous soutenons leur pleine intégration dans le projet scolaire, cela doit être accompagné d'un travail d'information et d'encadrement. Les clés ainsi données aux représentants des parents doivent leur permettre d'être des partenaires précieux et constructifs du projet éducatif collectif et contribuer à écarter tout phénomène d'autocensure ou de reproduction sociale.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe environnement et nature ont voté en faveur de l'avis.